

## L'AVANCE REMBOURSABLE 0%

### *Pour financer le développement d'une entreprise*



#### OBJECTIFS

Soutenir le développement de l'entreprise, à travers l'octroi d'une avance remboursable à 0% à l'entreprise, de manière à réaliser un **effet de levier bancaire** plus important.

#### BENEFICIAIRE

Entreprise ayant un projet de développement en Maine-et-Loire (Conquête de nouveaux marchés, Acquisition de nouveaux équipements, Lancement de nouveaux produits/services, diversification, Embauche de personnel, Développement commercial, Augmentation du BFR due à la croissance, Acquisition d'un nouveau référentiel métier...), quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise (hors activités de production agricole sauf végétal spécialisé).

#### CARACTERISTIQUES DU PRET D'HONNEUR

- **Prêt sans intérêt, sans garantie réelle ou personnelle.**
- Montant jusqu'à **40 000 €**.
- Remboursement sur une durée de 5 ans maximum, par mensualité prélevée sur le compte de l'entreprise avec possibilité de différé de remboursement.
- Coût assurance PTIA de 0,13% du capital.

#### CONDITIONS D'OBTENTION

L'effectif de l'entreprise ne peut excéder 30 salariés (équivalent temps plein) à la date de la demande. La phase de développement doit entraîner la création de 3 emplois dans les 3 ans suivant l'obtention de l'avance remboursable. Le chiffre d'affaires de l'entreprise demandeuse ne peut excéder cinq (5) millions d'euros à la clôture du dernier exercice.

Concernant le financement du développement, l'intervention au moins d'une banque sous forme de concours à moyen terme d'une durée supérieure ou égale à quatre (4) ans et d'un montant au moins équivalent à l'avance remboursable est exigé. L'entreprise demandeuse doit réunir des fonds propres au moins équivalent à l'avance remboursable sollicitée,

Le chef d'entreprise remplit une demande d'avance remboursable et présenter son projet devant le comité d'agrément. La réponse lui est donnée dans les 3 jours maximum.